



## COMITE SYNDICAL – Point N° 3 13 Janvier 2026

### Objet : Exercice budgétaire 2026 / Débat d'orientations budgétaires

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE VICE PRESIDENT, YVES GOUGNE

AVIS DU BUREAU : FAVORABLE

#### ✦ Eléments de rétrospective

Le budget du SOL se caractérise par une section de fonctionnement beaucoup plus importante que celle d'investissement. Ceci s'explique par les compétences du Syndicat qui n'a pas vocation à réaliser des travaux ou des équipements mais plutôt des études stratégiques et de l'animation territoriale.

PREFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 03 FEV. 2026

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

#### Compte administratif 2021

CA 2021 SECTION FONCTIONNEMENT		CA 2021 SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 015 779,28 €	Dépenses	149 410,16 €
Recettes	866 996,94 €	Recettes	84 027,50 €
Résultat de l'année	-148 782,34 €	Résultat de l'année	-65 382,66 €
Excédent antérieur 2020	157 989,34 €	Excédent antérieur 2020	123 616,37 €
Résultat cumulé fonctionnement 2021	9 207,00 €	Résultat cumulé d'investissement 2021	58 233,71 €

Excédent cumulé 2021		67 440,71 €	
		RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
		Dépenses	93 152,36 €
		Recettes	131 000,00 €
		Résultat des restes à réaliser 2022	37 847,64 €
Résultat cumulé fonctionnement 2021	9 207,00 €	Résultat cumulé d'investissement 2021	96 081,35 €
Excédent cumulé 2021		105 288,35 €	

#### Compte administratif 2022

CA 2022 SECTION FONCTIONNEMENT		CA 2022 SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 122 262,20 €	Dépenses	125 339,62 €
Recettes	1 211 541,32 €	Recettes	190 719,42 €
Résultat de l'année	89 279,12 €	Résultat de l'année	65 379,80 €
Excédent antérieur 2021	9 207,00 €	Excédent antérieur 2021	58 233,71 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2022</b>	<b>98 486,12 €</b>	<b>Résultat cumulé d'investissement 2022</b>	<b>123 613,51 €</b>

<b>Excédent cumulé 2022</b>	<b>222 099,63 €</b>
-----------------------------	---------------------

		RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
		Dépenses	64 478,98 €
		Recettes	
		Résultat des restes à réaliser 2021	-64 478,98 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2022</b>	<b>98 486,12 €</b>	<b>Résultat cumulé d'investissement 2021</b>	<b>59 134,53 €</b>

<b>Excédent cumulé 2022</b>	<b>157 620,65 €</b>
-----------------------------	---------------------

### Compte administratif 2023

CA 2023 SECTION FONCTIONNEMENT		CA 2023 SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 170 725,11 €	Dépenses	79 134,67 €
Recettes	1 233 020,41 €	Recettes	110 449,53 €
Résultat de l'année	58 940,39 €	Résultat de l'année	31 314,86 €
Excédent antérieur 2022	98 486,12 €	Excédent antérieur 2022	123 613,51 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2023</b>	<b>160 781,42 €</b>	<b>Résultat cumulé d'investissement 2023</b>	<b>154 928,37 €</b>

<b>Excédent cumulé 2023</b>	<b>312 354,88 €</b>
-----------------------------	---------------------

		RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
		Dépenses	79 134,67 €
		Recettes	
		Résultat des restes à réaliser 2022	-66 490,20 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2023</b>	<b>160 781,42 €</b>	<b>Résultat cumulé d'investissement 2023</b>	<b>88 438,17 €</b>

<b>Excédent cumulé 2023</b>	<b>250 719,59 €</b>
-----------------------------	---------------------

**Compte administratif 2024**

CA 2024 SECTION FONCTIONNEMENT		CA 2024 SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 283 492.58 €	Dépenses	101 356,57 €
Recettes	1 267 121,12 €	Recettes	130 110,77 €
Résultat de l'année	-16 371.46 €	Résultat de l'année	28 754,20 €
Excédent antérieur 2023	160 781,42 €	Excédent antérieur 2023	154 928,37 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2024</b>	<b>144 409.96 €</b>	<b>Résultat cumulé d'investissement 2024</b>	<b>183 682,57 €</b>

<b>Excédent cumulé 2024</b>	<b>328 092.53 €</b>
-----------------------------	---------------------

		RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
		Dépenses	34 485,00 €
		Recettes	
		Résultat des restes à réaliser 2024	-34 485,00 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2024</b>	<b>144 409.96 €</b>	<b>Résultat cumulé d'investissement 2024</b>	<b>149 197,57 €</b>

<b>Excédent cumulé 2024</b>	<b>293 607.53 €</b>
-----------------------------	---------------------

**Compte administratif 2025**

CA 2025 SECTION FONCTIONNEMENT		CA 2025 SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 164 374.45 €	Dépenses	438 666.72 €
Recettes	1 493 612.58€	Recettes	187 991.41 €
Résultat de l'année	329 238.13 €	Résultat de l'année	-250 675.31€
Excédent antérieur 2024	144 409.69 €	Excédent antérieur 2024	183 682.57 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2025</b>	<b>473 648.09 €</b>	<b>Résultat cumulé d'investissement 2025</b>	<b>66 992.74 €</b>

<b>Excédent cumulé 2025</b>	<b>406 655.35€</b>
-----------------------------	--------------------

		RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
		Dépenses	0
		Recettes	
		Résultat des restes à réaliser 2025	
Résultat cumulé fonctionnement 2025	473 648.96 €	<b>Résultat cumulé d'investissement 2025</b>	<b>-66 992.74€</b>

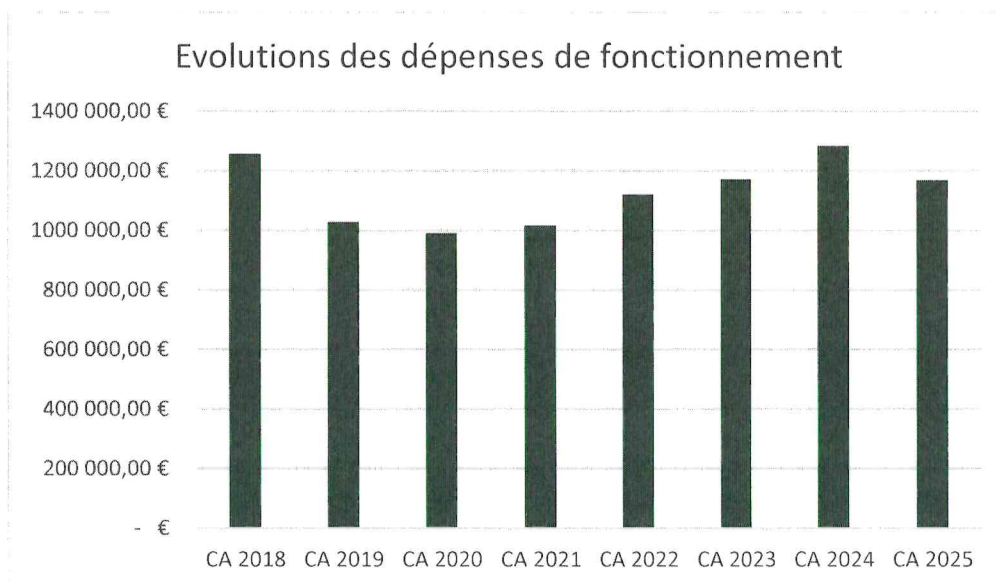
<b>Excédent cumulé 2025</b>	<b>406 655.35 €</b>
-----------------------------	---------------------

La baisse constante du résultat cumulé de fonctionnement constatée depuis plusieurs années (entre 2018 et 2021 notamment) s'est inversée en 2022, 2023 et 2024. En 2025, le résultat cumulé en fonctionnement s'élève à 406 655.35 €. Ce résultat élevé s'explique par le virement depuis le compte de réserve de la section d'investissement, d'un montant de 291 224.91 € réalisé sur l'exercice 2024 vers la section de fonctionnement. Ce montant a été viré mais non consommé (il s'agit d'une opération qui permet d'équilibrer le budget plus facilement mais ce n'est pas de la « véritable » trésorerie).

Le résultat cumulé en investissement, quant à lui négatif puisque la dépense de 291 224.91€ a bien été réalisée mais non compensée par des recettes autres. Un virement vers le compte 021 sera effectué afin de rééquilibrer cette section en 2026.

#### —> SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables depuis 2018.

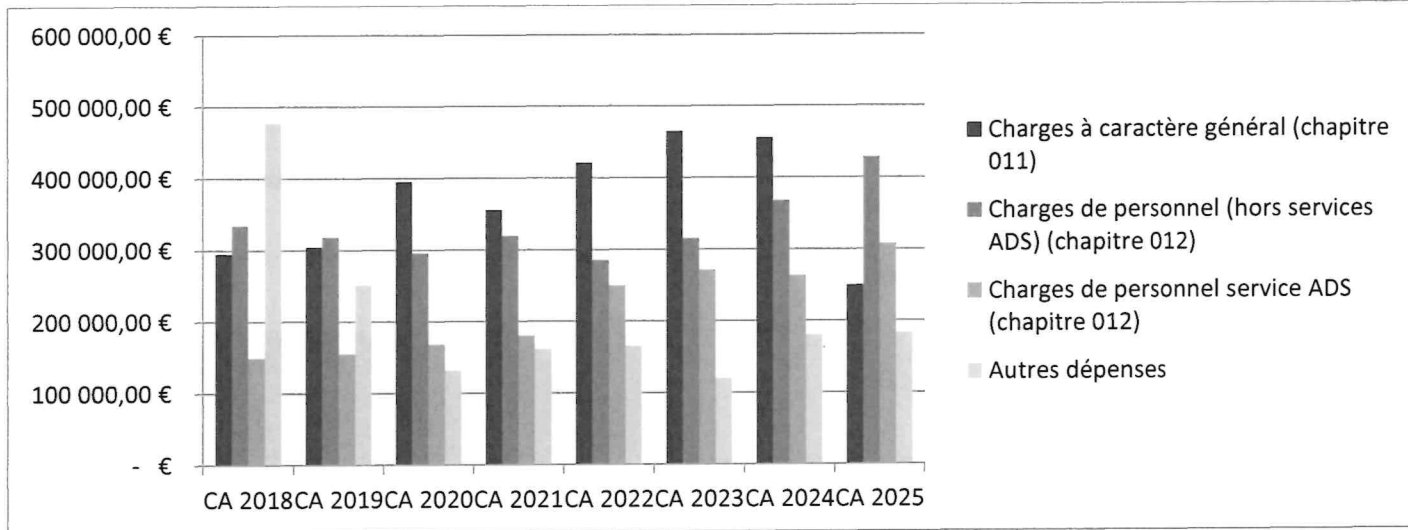


Le pic des dépenses observées en 2018 correspond aux dépenses associées à la mise en place du PCAET. De même, en 2022, le Projet Alimentaire Territorial s'est construit : une enveloppe a été allouée à cette mise en place. En 2025, une baisse globale des dépenses a été observée ; elle correspond à la reprise des dépenses ALTE 69 par les communautés de communes ( environ 140 000€) et à l'arrêt du marché de gestion des VAE en cours d'année.

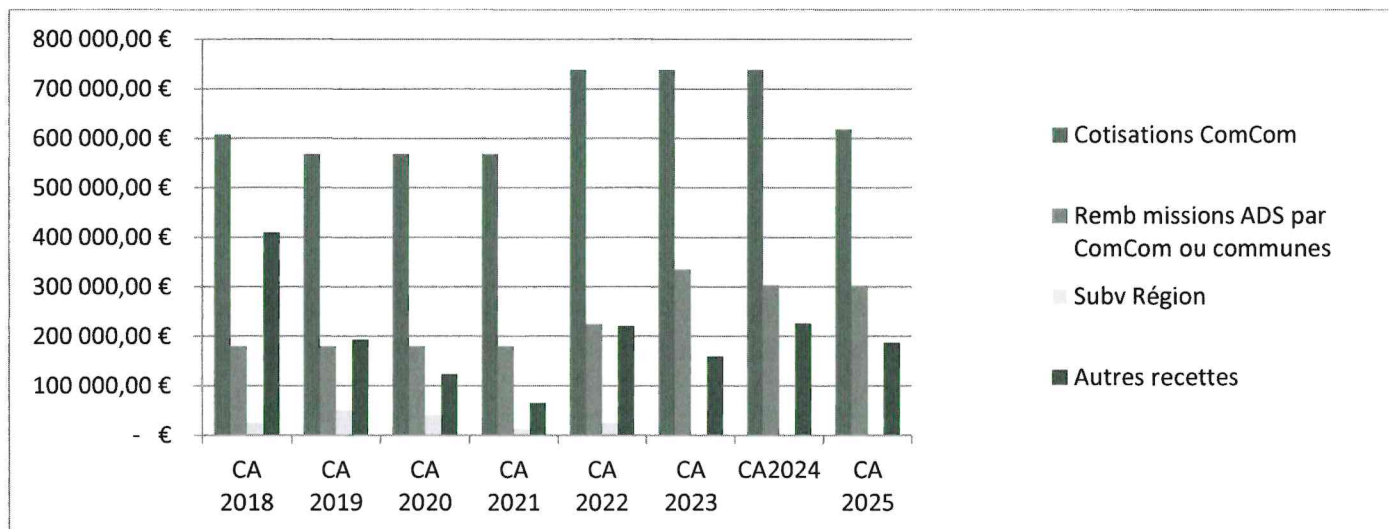
Les dépenses globales sont maîtrisées sur ces dernières années.

Les dépenses principales sont centrées sur les charges à caractère générale et de personnel. L'ensemble des actions lancées ou de prestations se retrouvent dans ce chapitre 011. Une baisse significative des dépenses 011 est remarquée en 2025 : elle correspond au transfert des dépenses de l'ALTE 69 aux communautés de communes (environ 140 000 €) ainsi qu'à l'arrêt en cours d'année du marché de gestion de VAE. Ces deux dépenses combinées représentent une baisse de 165 000€.

Le compte 012 a augmenté cette année car nous avons dû faire face à des arrêts maladies longue durée (avec remplacement des agents) et à des mi-temps thérapeutiques. La structure continue de rémunérer les agents en arrêt (même si une partie est remboursée par l'assurance et apparait en recettes). De plus, un agent est venu compléter l'équipe PAT.



En ce qui concerne les recettes, elles proviennent des cotisations des Communautés de Communes, du remboursement par les communes pour les missions ADS et de subventions diverses (Union Européenne, Etat, Région, ADEME). En 2025, un important travail de recherches de financements externes permettra d'apporter des fonds supplémentaires pour de nouvelles actions en 2026.

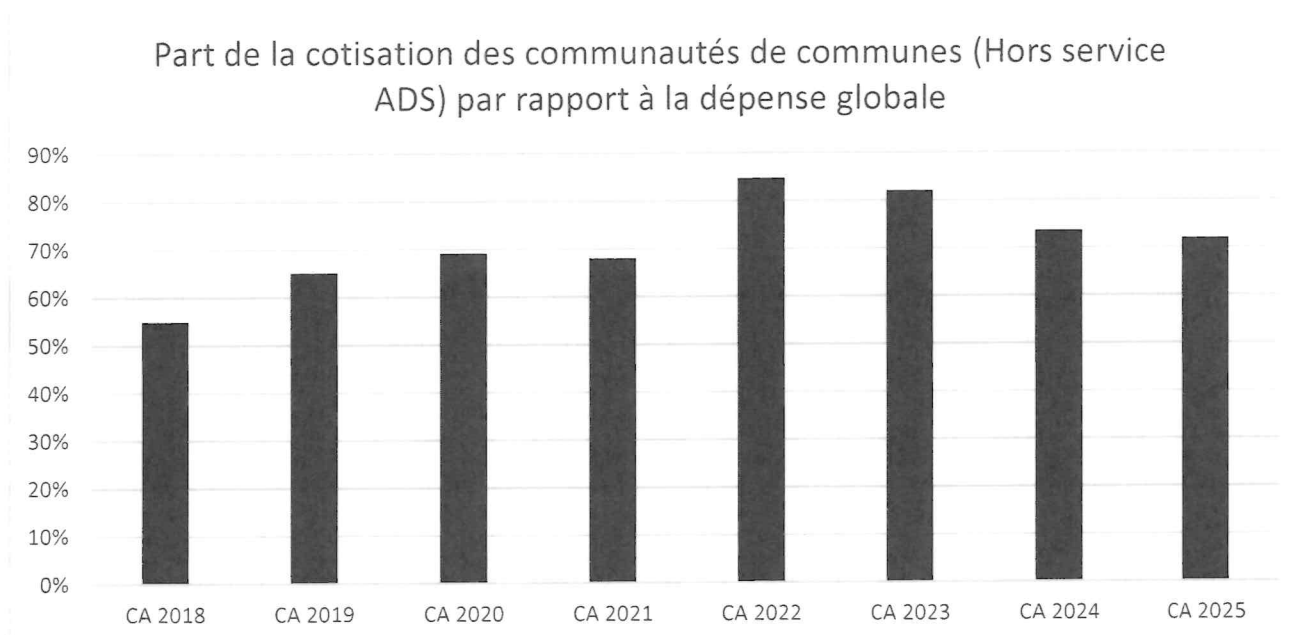


Les cotisations des Communautés de Communes étaient au même niveau depuis 2016-2017 ; une hausse a été nécessaire en 2022 pour compenser la perte de fonds propres du SOL cumulés depuis 2018 sans abandonner trop d'actions engagées et poursuivre les efforts en matière d'alimentation (PAT).

Année	Montant participations par Communautés de Communes	Explications des écarts
2017	142 000 €	
2018	152 000 €	Augmentation ponctuelle liée à la réalisation du PCAET
2019	142 000 €	
2020	142 000 €	
2021	142 000 €	
2022	184 500€	Augmentation liée à la perte de fonds propres du SOL, avec la mise en place d'actions nouvelles
2023	184 500€	

2024	184 500€	
2025	154 500€	Diminution liée à la reprise des missions ALTE 69 en direct par les EPCI

En 2025, la participation des communautés de communes a baissé, en passant de 184 500€ à 154 500€ ; cette baisse correspondant à la reprise des actions ALTE 69 en propre.



La part des cotisations des communautés de communes par rapport à la dépense globale a augmenté entre 2021 et 2022. Cette augmentation s'explique par la perte de recettes globales (diminution forte des excédents cumulés) et par la perte de certaines subventions (ADEME, Etat) : beaucoup d'actions ont dû être financées sur des fonds propres.

En 2024 et en 2025, cette tendance **s'est inversée par la recherche active de nouveaux financements extérieurs** (VTA, FEADER, Fonds verts, ADEME etc.)

#### Eléments relatifs au personnel

Au 31 décembre 2025, l'état des effectifs du SOL était de 18 postes avec seulement 13 pourvus (7 par des agents titulaires, 6 par des contractuels. Le SOL comptait :

Catégorie	Nb d'agents
A	7
B	2

C	4
Apprenti	0
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

Aucun avantage en nature n'est accordé à un agent du SOL.

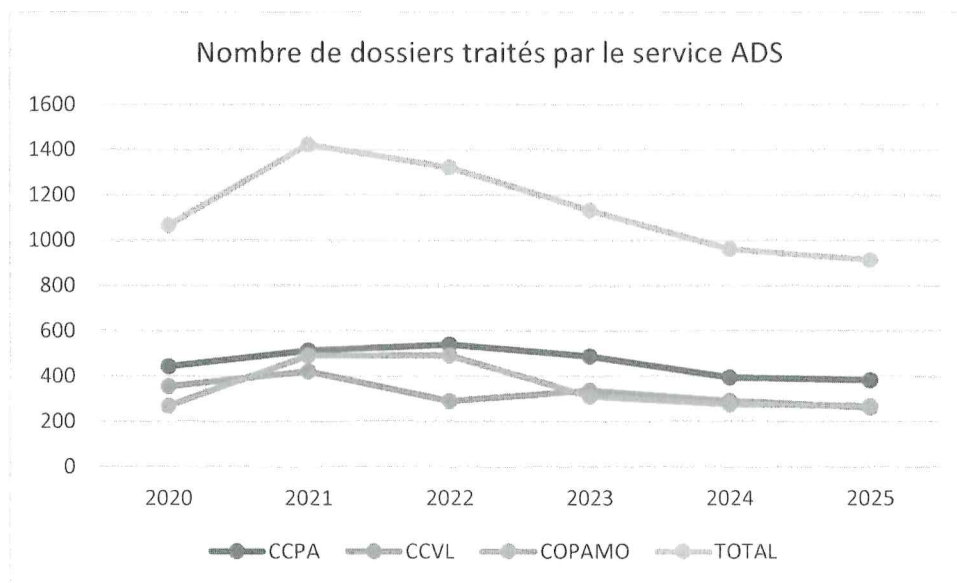
Les agents peuvent bénéficier des tickets restaurant (valeur faciale 9€ et prise en charge employeur à 60%) s'ils le souhaitent.

Les agents bénéficient du Centre National d'Action Sociale.

L'organisation du travail est la suivante : les agents travaillent sur une base de 39 h, 37 ou 35h par semaine. En fonction de leur temps de travail, un calcul de proportionnalité est fait pour fixer le nombre de jours de RTT.

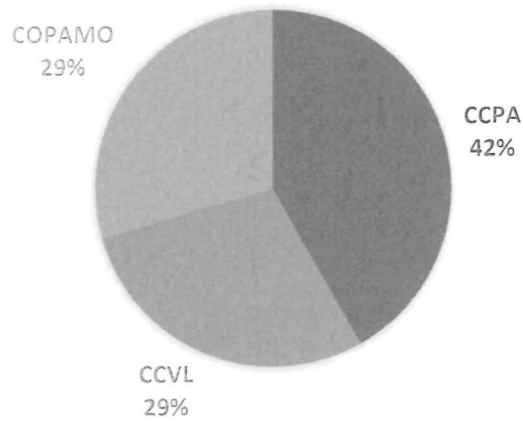
### Zoom sur l'activité du service ADS :

Nombre de dossiers traités par le service ADS du SOL										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CCPA	354	400	396	433	443	512	540	487	395	382
CCVL	277	375	384	407	355	421	290	336	291	262
COPAMO	331	365	308	268	268	490	491	309	275	269
<b>TOTAL</b>	<b>962</b>	<b>1140</b>	<b>1088</b>	<b>1108</b>	<b>1066</b>	<b>1423</b>	<b>1321</b>	<b>1131</b>	<b>961</b>	<b>913</b>

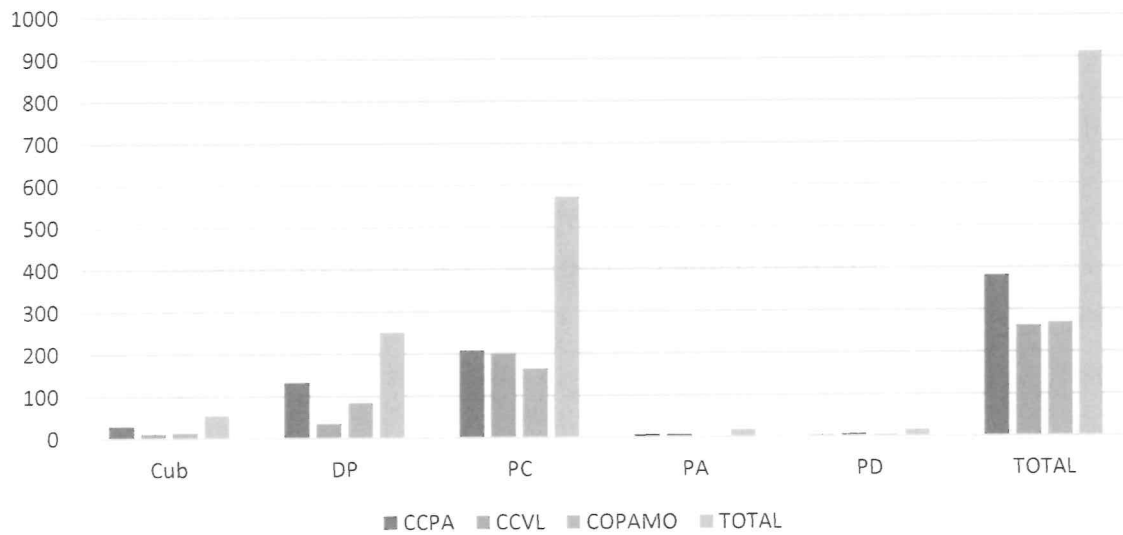


Une **légère baisse de 5%** est observée sur le nombre d'actes traités par le service entre 2024 et 2025 (913 contre 961). Entre 2021 et 2025, c'est une baisse de 36% qui est observée.

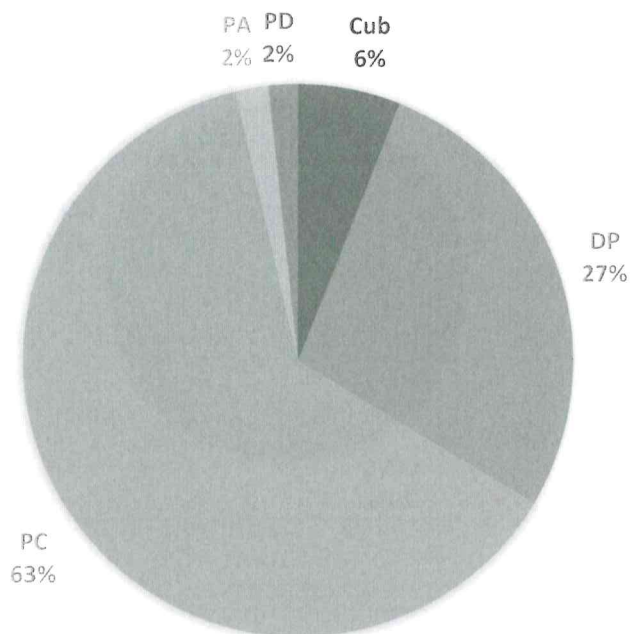
### PART DES DOSSIERS PAR COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



### Typologie des actes réalisés en 2025

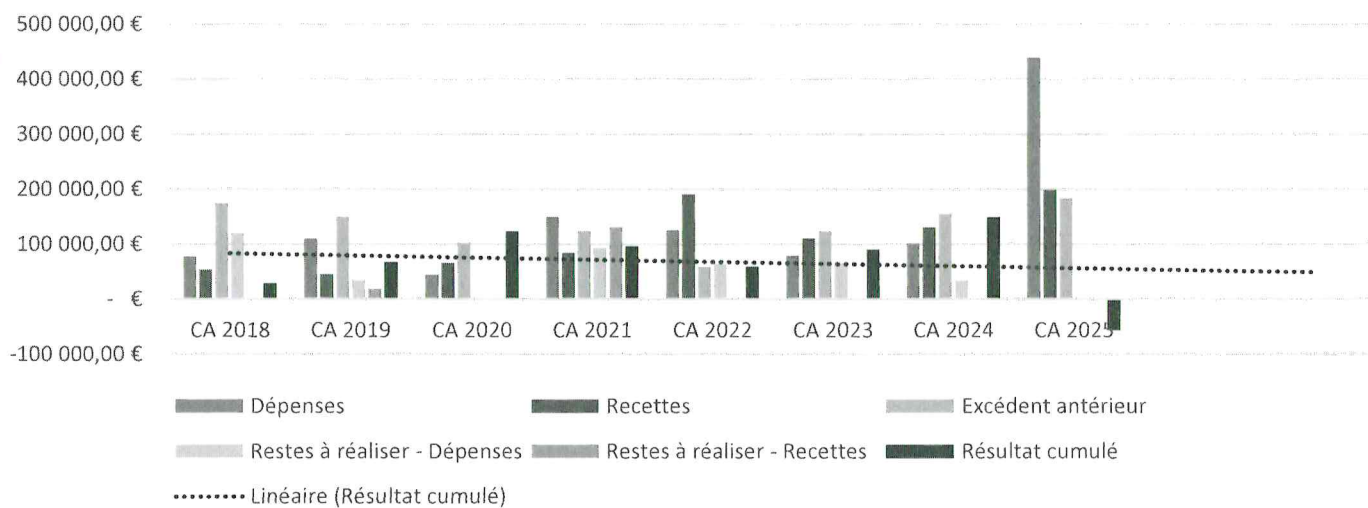


## Typologie des actes réalisés en 2025



## SECTION INVESTISSEMENT

### Section d'investissement - CA résultats cumulés



Sur 2025, les dépenses d'investissement ont concerné les études environnementales associées au SCOT ainsi que la reprise du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique ainsi que le changement de certains ordinateurs. **Une particularité sur 2025 est à noter : le virement de la mise en réserve entre sections apparaît comme une dépense en investissement ; aussi le résultat apparaît comme négatif.**

Les recettes d'investissement relèvent des amortissements, du FCTVA, et de l'excédent d'investissement antérieur.

## ◆ Éléments de prospective 2026

### → SECTION FONCTIONNEMENT

Le CA 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 473 648.09 €.

Le tableau suivant reprend les actions proposées dans le chapitre 011 (en plus des actions de charges courantes) :

Vie du syndicat - ADM	Communication diverses	6 000,00 €
	Prestataire Service commun + maintenance logiciel CIRIL RH COPAMO	15 300,00 €
	Remboursement animation commune LEADER CCMDL	4 230,00 €
	Soutien aux actions du CD	1 500,00 €
	Mise en place de guides d'accompagnement post approbation SCoT	15 000,00 €
	Cotisation FNSSCoT	1 400,00 €
	Cotisation Urbalyon (Sôle commun)	5 000,00 €
	Cotisation (Subventions) UrbaLyon (Inter SCoT)	4 000,00 €
Climat- Energie - Mobilités	ALTE 69: Sôle stratégie climat Energie	9 000,00 €
	Étude d'opportunité d'une démarche d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) sur le territoire du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL)	40 000,00 €
	Adhésion AURA EE	5 000,00 €
	Etude Etat des lieux vulnérabilités climatiques communales	60 000,00 €
Agriculture - Forêt - Alimentation	Convention CA69 animation	16 100,00 €
	Installation/ transmission 2026 ADDEAR	18 000,00 €

	Convention SAFER (convention classique + bilan)	6 600,00 €
	Charte dpt installation JA	140,00 €
	Accompagnement expérimentation changement climatique (RAR 2025)	25 000,00 €
	Sensibilisation/ Formations / Communication PAT *	45 300,00 €
	Animation CNPF	7 000,00 €
	Animation FIBOIS (ateliers filière bois 2100 + accompagnement des chantiers forestiers)	5 500,00 €
	Soutien opération "de ferme en ferme" (Subvention ADDEAR)	2 000,00 €

Globalement, la section de fonctionnement pourrait se décomposer comme suit :

- Chapitre 011 - Actions de développement : 269 800 €
- Chapitre 011 - Autres dépenses (maintenance, loyers, téléphonie, copieur, convention CDG69...) : 91 500€
- Chapitre 012 - Dépenses liées au personnel : 780 000 € dont 700 000 € de coûts de personnel (pour 13 agents au total + frais formation + médecine du travail + CNAS+ assurance personnel ...) **\*\*NB**
- Chapitre 65 - Subventions aux partenaires + indemnités élus : 79 900 €
- Autres chapitres : 344 367.24 € (amortissements + dépense d'équilibre virement section investissement)

**\*\*NB** : le chapitre 012 a augmenté car l'assurance du personnel a beaucoup augmenté, nous avons un poste en plus sur le PAT mais avec des recettes complémentaires en face ; nous avons également un agent placé en mi-temps thérapeutique avec son complément de poste.

Soit un total de **1 584 837.24€**

## Recettes prévisionnelles :

Fonds verts		40 000 € * NB
Participations collectivités	Remboursement Com service ADS	292 000 €
	Cotisations Com Com	618 000 €
Subventions FEADER (Poste Gaëlle)		5 665.68 €
Subventions DRAAF (nouveau poste PAT + actions)		19 960.15€
Subventions LEADER (Postes + actions diverses)		49 433.50€
Subventions ADEME Alimentation		46 132.50 € **NB
Remboursement tickets restau		8 640 €
Remboursement MAD Valérie LEADER		4 738 €
Amortissements, Régul PASRAU		26 619.32
Excédent 2025		473 648.09 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 584 837.24€</b>

\*NB : Un premier acompte a été perçu en 2025, la recette est donc intégrée dans l'excédent 2025, la somme totale étant de 80 000€.

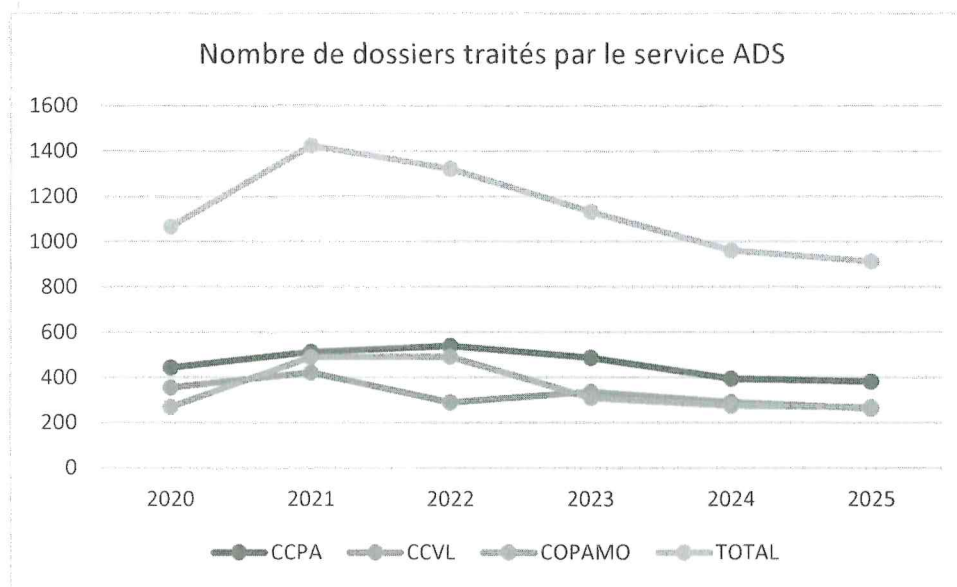
\*\*NB : La subvention versée sur 2 ans est de 92 265€.

Pour l'année 2025, les recettes de la section de fonctionnement reposent essentiellement sur les cotisations des Communautés de Communes, le remboursement de la part des communes quant aux frais liés au service ADS (ajustée par rapport aux coûts du service) et des subventions. Un important travail de recherches de financements externes a été conduits et ceci a permis d'obtenir environ 116 000€ de subventions sur l'année 2026.

L'important virement depuis le compte 1068 (compte de réserves d'investissement) réalisé en 2025 se retrouve entièrement dans l'excédent 2025 (291 224.91€). Cette recette ne constitue pas de la trésorerie mais permet d'équilibrer les dépenses liées aux amortissements et ainsi de redonner un peu de souffle au budget classique.

### Zoom sur le service ADS

L'année 2025 présente une légère baisse du nombre d'actes (-5%) par rapport à 2024 (entre 2021 et 2025 la baisse est de 36%) ; la complexité des actes a, en revanche, grandement augmenté.



Comme constaté l'année précédente, le volume d'actes ne permet pas de couvrir l'intégralité des coûts du service, et ce malgré une réduction de **10 000 €** du montant global, obtenue grâce aux efforts consentis, notamment le regroupement des agents de Mornant dans les locaux de Vaugneray.

Afin d'assurer la pérennité financière du service, le même mode de calcul que l'an passé va être appliqué :

- **Facturation à l'acte** (selon consommation)
- **Tantième par commune** correspondant aux dépenses socles du service.

Ces dépenses socles couvrent les charges incompressibles liées à des missions non facturées à l'acte, telles que :

Poste de dépense socle	Description
Rejets tacites	Temps partiel d'instruction non facturé
SAV Next'ADS	Assistance et suivi technique
Accompagnements ponctuels	Assistance ponctuelle pour les communes
Pré-instruction	Analyse initiale des dossiers, réunions associées
Analyse juridique	Vérification réglementaire
Veille juridique	Veille des évolutions réglementaires associées à l'instruction du droit des sols
Animation réseau ADS	Coordination et échanges intercommunaux (Réseau ADS et newsletter)

Ce socle correspond à la différence entre les coûts fixes du service et les coûts associés à la facturation à l'acte.

**Afin de rendre plus formel et plus sécuritaire d'un point de vue juridique le processus, un avenant reprenant l'intégration de ce tantième et correspondant, finalement, aux coûts socles du service sera proposé aux communes.** Ce document sera transmis rapidement pour discussion aux communes, avec un objectif d'adoption courant janvier 2026.

## —> SECTION INVESTISSEMENT

Cette année il est proposé les dépenses principales suivantes :

- Documents associés au SCoT: 14 472.98€
- Frais mobilier et informatique : 30 000€
- Amortissements autres frais : 50 465.17€

Le budget de cette section sera équilibré pour un montant de **94 938.15 €**

## —> ZOOM SUR LES ACTIONS PHARES DE 2026

### Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT étant approuvé en ce début 2026, cette année sera consacrée à la production de guides méthodologiques à l'adresse des communes du territoire accompagnant cette approbation.

### Le contrat d'objectif territorial

Le COT est maintenant entré dans sa phase 2 : mise en place des actions. Deux actions vont marquer cette année : l'étude d'opportunité d'une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) sur le territoire du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) et l'étude Etat des lieux vulnérabilités climatiques communales.

### Le Projet Alimentaire territorial

Cette année sera marquée par un travail approfondi sur la structuration des filières, sur la sensibilisation des différents publics, sur la poursuite du travail engagé sur la restauration collective, sur la poursuite des actions en faveur de l'installation / transmission des exploitations.

### Le Conseil de développement

Le CD, nouvellement reconstitué et avec une nouvelle Présidente à sa tête va pouvoir poursuivre son travail structuré autour des trois groupes de travail: démocratie participative, planification territoriale et transition écologique.

## **Autres thématiques**

D'autres thématiques seront également traitées sur cette année : poursuite des travaux sur la gestion forestière, sur la transition écologique, poursuite des travaux de refonte de la communication du syndicat, déploiement du nouveau programme LEADER.